



**Syndicat National des
Ingénieurs de l'Industrie
et des Mines**

Franck VIGNOT

Secrétaire général

Ministère de l'Economie, des finances
et de la souveraineté industrielle et numérique

Pile 5 – Bureau 1010

139 Rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Tél : 06.25.27.05.90

franck.vignot@syndicats.finances.gouv.fr

PARIS, le 26 septembre 2023

Madame Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Ministère de l'Economie, des finances

et de la souveraineté industrielle et numérique

139 Rue de Bercy

75572 PARIS CEDEX 12

Madame la Secrétaire générale,

Le SNIIM avait alerté vos services à plusieurs reprises en 2022 puis à nouveau en 2023 sur les impacts des modalités de mise en œuvre des promotions des IIM au grade d'IDIM.

Le processus de promotion des IIM au second grade repose sur la valorisation de la mobilité et la reconnaissance de prises de risque. Cette mobilité dont les IIM font preuve pour concrétiser une promotion, est à la fois un gage de dynamisme, d'adaptabilité et le signe de la reconnaissance de leurs compétences. Nous nous en félicitons mais regrettons, cette année encore, l'introduction d'une contrainte supplémentaire destinée à pallier un taux promu/promouvables insuffisant, au détriment des employeurs et des IIM concernés.

Le report à 2024, de façon arbitraire, des promotions des collègues qui se sont engagés sur des mobilités sur le dernier trimestre de cette année est source d'iniquité de traitement et a un impact fort, tant à court-terme sur leur rémunération qu'à long terme sur leur déroulement de leur carrière.

Nous déplorons également que la modalité de gestion retenue ait été communiquée en catimini, par un canal auquel encore plus de la moitié des IIM n'ont pas accès (Alizé), sans relai ou information complémentaire.

Face à ces constats, les réactions de nos collègues sont donc cette année encore, nombreuses et fortes.

Le SNIIM continue à défendre avec force l'augmentation pérenne du ratio pro/pro, à la hauteur des ambitions du corps et en corrélation avec l'intérêt des employeurs, et demande, en réaction à la situation vécue cette année :

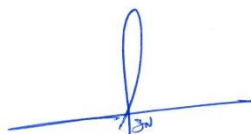
- une augmentation exceptionnelle de ce taux pro/pro pour permettre de valider l'intégralité des promotions réalisées sur l'année en cours,
- une garantie, pour tous les collègues inscrits sur une liste d'éligibilité arrivant à échéance fin 2023 dont la mobilité sera actée en cette fin d'année mais la promotion reportée début 2024, que leur promotion sera reconnue.

Après trois années de mise en œuvre des lignes directrices de gestion « promotion » du corps, il est primordial que le bilan annuel prévu dans ces LDG soit enfin établi selon les termes fixés. Cela devrait apporter un éclairage sur les critères de promotion encore peu lisibles de la majorité des IIM. Ce bilan devra aussi alimenter les réflexions pour guider l'élaboration des futures listes d'éligibilité (volume, calendrier, gestion des situations des IIM figurant dans les listes d'éligibilité dont la validité s'éteint fin 2023).

Sur ce dernier point spécifiquement et au regard de la situation actuelle et à venir fin 2023, il est fondamental de pouvoir bénéficier d'un service d'accompagnement dédié (ex MS4P) disposant des connaissances des parcours et des métiers des IIM, suffisamment gréé pour pouvoir apporter conseil et appui à l'ensemble des IIM concernés.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général,



Franck VIGNOT

Copie par voie électronique :

Monsieur Brice Cantin brice.cantin@finances.gouv.fr

Madame Véronique Gronner veronique.gronner@finances.gouv.fr

Madame Aude Plumeau aude.plumeau@finances.gouv.fr

Madame Marie-Gaëlle Pinart marie-gaelle.pinart@finances.gouv.fr